





## Demande de licence d'importation de nucléus

Loi du pays n°2017-16 du 18 juillet 2017 et son arrêté n° 1257 CM du 31 juillet 2017

# PROCÉDURES OBLIGATIONS

#### Règlementation

L'importation et la commercialisation de nucléus sont réglementées. Pour importer des nucléus, une licence d'importation doit préalablement être délivrée par l'administration.



#### **POUR QUI?**

Seuls les détenteurs d'une carte professionnelle de producteur de produits perliers ou d'une carte professionnelle de commerçant de nucléus sont autorisés à importer des nucléus.



#### QUOI?

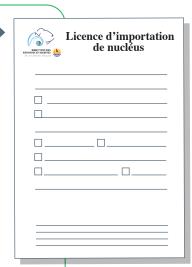
La licence d'importation doit être obtenue préalablement à l'importation des nucléus. Elle est délivrée par la Direction générale des affaires économiques (DGAE) après avis de la Direction des ressources marines (DRM).

Téléchargez les formulaires types du dossier complémentaire sur le site de la DRM : ressources-marines.gov.pf



#### **COMMENT?**

- ▶ Retirer la licence d'importation disponible dans les imprimeries ou auprès d'un transitaire.
- ▶ Fournir à la DRM la licence d'importation dûment remplie, accompagnée d'un dossier complémentaire qui doit comporter les informations sur :
  - La provenance des nucléus ;
  - Leur composition;
  - Leur qualité;
  - La nature de l'enrobage ;
  - La présence éventuelle et le type d'antibiotique ;
  - La quantité et le poids des nucléus (en fonction de leur taille).
- ▶ En cas d'avis favorable de la DRM, vous récupérez la demande de licence d'importation et la déposez à la DGAE à la cellule « Licences, autorisations et activités réglementées ».
  - ▶ En cas de refus, la DGAE le notifie au demandeur par courrier ;
  - ▶ En cas d'acceptation, la DGAE vise la demande de licence d'importation et invite le demandeur à venir la récupérer.



\* Illustration fictive ne représentant pas le document

L'importation de nucléus en bénitier est interdite.

#### DIRECTION DES RESSOURCES MARINES

PŪ FA'AHOTU MOANA

Boîte postale 20 - 98 713 Papeete - Tahiti - Polynésie française Tél. +689 40 50 25 50 - Fax +689 40 43 49 79

 $drm@drm.gov.pf - {\color{red} {\bf f} ressources marines - www.ressources-marines.gov.pf} \\$ 















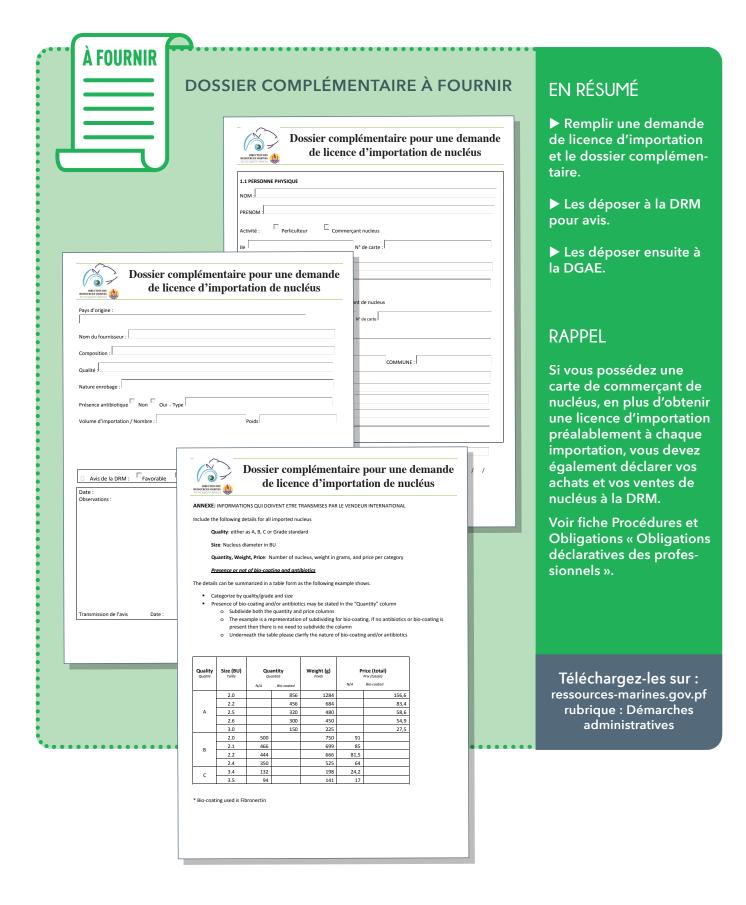




## Demande de licence d'importation de nucléus

Loi du pays n°2017-16 du 18 juillet 2017 et son arrêté n° 1257 CM du 31 juillet 2017

# O PROCÉDURES OBLIGATIONS





PŪ FA'AHOTU MOANA

Boîte postale 20 - 98 713 Papeete - Tahiti - Polynésie française Tél. +689 40 50 25 50 - Fax +689 40 43 49 79











